



Bruxelles, le 5 mai 2026
(OR. en)

8758/26

LIMITE

**CORLX 407
CFSP/PESC 607
COAFR 108
COARM 62
CONUN 61**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre la décision 2014/450/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan

DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2026/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre la décision 2014/450/PESC
concernant des mesures restrictives
en raison de la situation au Soudan**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2014/450/PESC du Conseil du 10 juillet 2014 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan et abrogeant la décision 2011/423/PESC¹, et notamment son article 6,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 203 du 11.7.2014, p. 106, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2014/450/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 juillet 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/450/PESC.
- (2) Le 28 avril 2026, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) institué en application de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU a ajouté quatre personnes à la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives. Il convient d'ajouter trois personnes à la liste des personnes et entités figurant à l'annexe de la décision 2014/450/PESC.
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision 2014/450/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 2014/450/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente